



Réunion du Comité Syndical

du 13 juin 2012

CS - 3.07 Retrait de l'ASCOMADE

Le treizième jour du mois de juin de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : M. Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Le quorum est atteint : 10 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE jusqu'au point CS 3.08 inclus, Roger GAUGLER

Pouvoir : M. Hervé GRISEY à Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : M. Claude GIRARD

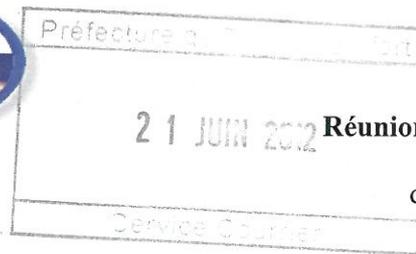
Pouvoir : M. Claude GIRARD à M. André HELLE

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



CS - 3.07

Retrait de l'ASCOMADE

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'adhésion à l'ASCOMADE (Association des collectivités Comtoises pour la Maîtrise Des Déchets et de l'Environnement) a été validée suivant délibération n° 1.07 du 14 décembre 2005.

Le principe de fonctionnement de l'association est basé sur l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de gestion des déchets et d'environnement.

L'association regroupe aujourd'hui l'ensemble des EPCI de traitement de la région Franche-Comté. Elle compte notamment à son actif l'organisation des Premières Assises Régionales des déchets en octobre 2006.

L'apport concret de l'ASCOMADE s'est cependant réduit pour le SERTRID, dès lors en effet que celle-ci intervient sur d'autres compétences que celle du traitement des déchets, exercée de manière unique par notre établissement.

Dès lors, nos préoccupations ne trouvent désormais qu'un écho limité au sein des réunions de travail organisées au sein de l'ASCOMADE.

Le Bureau du 15 février dernier a été saisi de la situation et fait part de sa position de réserve quant au maintien de notre adhésion au-delà de l'exercice 2012.

L'absence de plus-value concrète et le montant élevé de la cotisation (soit 9 749 € pour l'année 2012) nous amènent donc à proposer notre retrait de l'ASCOMADE à compter du 1^{er} janvier 2013, dans un contexte général où la maîtrise des coûts reste notre préoccupation première.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE le retrait de l'ASCOMADE à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 13 juin 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 JUIN 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 21 JUIN 2012

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI